

# LE POLE ESPOIR ILE DE FRANCE

## DOSSIER DE CANDIDATURE 2010/2011



# Le Pôle Espoir Ile de France

## de Brétigny sur Orge – Saison 2010/2011

Le **Pôle Espoir judo d'Ile de France** est une structure labellisée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports qui fait partie intégrante du dispositif du sport de haut niveau de la FFJDA.

Depuis septembre 2002, le **Pôle Espoir** d'Ile de France a pour mission :

- de détecter et de former les cadets et cadettes de niveau interrégional
- de permettre aux meilleurs athlètes à l'issue des deux saisons de formation d'intégrer un pôle France tout en réussissant leur scolarité.

### LE RECRUTEMENT

Année de naissance 1995 et 1996, dès la 3<sup>ème</sup>

**L'intégration d'un sportif dans une structure « Pôle Judo » comprend trois étapes successives :**

#### Etape 1 : Le recrutement sportif :

Le candidat doit satisfaire à des exigences sportives et retourner le dossier d'inscription joint.

L'équipe technique du Pôle propose des dossiers aux meilleurs judokas régionaux du moment (Ile de France) sur proposition des cadres techniques départementaux. L'athlète doit si possible faire partie du groupe élite de son département et avoir suivi les stages et tournois organisés par celui-ci.

**Les 30 meilleures candidatures seront présélectionnées sur dossier pour une journée de tests qui se déroulera le 19 mai 2010 (sur convocation).**

Les autres candidatures intéressantes seront réorientées vers les pôles de province selon les choix établis sur la fiche d'inscription.

#### Etape 2 : Le recrutement scolaire pour les collégiens et les lycéens :

Le responsable du Pôle transmet les dossiers sportifs retenus aux différents chefs d'établissement. L'administration scolaire contacte alors les familles pour constituer des dossiers scolaires (photocopies des bulletins scolaires, renseignements administratifs, etc..).

Les commissions pédagogiques donnent un avis sur les orientations possibles.

Si le dossier scolaire est accepté, les candidats sont intégrés dans le collège ou lycées selon des modalités spécifiques à chaque établissement.

#### Etape 3 : L'examen médical d'aptitude :

Celui-ci permet de déterminer l'aptitude à poursuivre ou non un entraînement intensif. Il est obligatoire. Il est réalisé après l'inscription dans l'établissement scolaire durant les grandes vacances dans l'un des centres agréés (ex : CHU de Poissy (78), la clinique du sport (75), etc..).

## **LA FORMATION SCOLAIRE**

Les Recteurs et les Inspecteurs Académiques organisent l'accueil des sportifs dans les établissements d'enseignement du second degré, publics ou privés sous contrats, qui ont inscrit volontairement cet accueil dans leur projet d'établissement.

- L'entraînement intensif et la participation aux compétitions imposent des formules adaptées d'aménagement de l'emploi du temps, du régime scolaire et éventuellement du calendrier des examens.
- Les enseignants ayant en charge les sportifs de haut niveau, adaptent leur démarche pédagogique afin de personnaliser l'apprentissage de l'élève, lui garantir davantage d'autonomie et faciliter la réussite de son projet scolaire personnel.
- Un parcours de formation individualisé sera proposé en collaboration avec le conseiller d'orientation, l'entraîneur sportif et les enseignants.
- Des cours de soutien ou de rattrapage pourront être organisés selon les besoins.

## **LA FORMATION SPORTIVE**

- Entraînement intensif de 10 à 12 heures par semaine.
- Participation à 3 tournois labellisés, aux compétitions UNSS et fédérales.
- Participation aux stages organisés par la fédération de judo et par le pôle espoir.
- Suivi individuel de formation dispensé par l'encadrement du pôle.

## **LE SUIVI MEDICAL**

- Les fédérations sportives sont chargées d'assurer la surveillance médicale des Sportifs de Haut Niveau (SHN). Ce suivi s'exerce dans le sens préventif tant pour ce qui concerne les risques inhérents à la pratique du sport de haut niveau que pour les risques liés à des pratiques de dopage.
- Le suivi médical est sous la responsabilité du Médecin coordonnateur du Pôle.
- Le kinésithérapeute et le médecin sont présents deux fois par semaine chacun, durant l'entraînement.

## **L'INTERNAT**

Les élèves scolarisés au Lycée Jean Pierre Timbaud et au Collège Paul Eluard bénéficient de l'internat du Lycée.

## **LE LIEU D'ENTRAÎNEMENT**

DOJO REGIONAL 9, rue Albert Camus 91220 Brétigny sur Orge. (à proximité du lycée JP Timbaud).

## Liste des établissements scolaires

### Le Collège Paul Eluard

8, rue Henry Douard 91220 Brétigny sur Orge ☎ : 01 60 84 80 90.

Classe de troisième

### Le Lycée Jean-Pierre Timbaud (Portes ouvertes le 13 mars 2010)

4, rue Henri Douard, 91220 Brétigny sur Orge ☎ : 01 60 85 50 00 fax : 01 60 85 50 50.

- Enseignement général et technologique accueillant les élèves de seconde, première et terminale
- Préparation aux baccalauréats généraux : ES, S et STG (communication) et exceptionnellement STI (génie mécanique, génie civile), bénéficie d'un internat
- Formation technique selon le profil des candidats (BEP du bâtiment, géomètre topographe, exceptionnellement un bac pro dans les métiers du bâtiment)
- **Enseignements en classe de seconde (classe, permettant l'accès en filière ES ou S, STG):**  
Enseignement commun obligatoire : Maths, Français, LV1, Hist-géo, EPS, Physique Sciences et vie de la terre (SVT), LV2
- **Enseignements en classe de Première et de Terminale :**  
ES, S, STG (communication), exceptionnellement L.

**Pour tous renseignements complémentaires, contactez :**

**Secrétariat du Pôle Espoir d'Ile de France : Comité IDF judo 01 45 41 05 70**

**Responsable du Pôle : Nicolas MOSSION 06 63 90 93 26 – [info@idfjudo.com](mailto:info@idfjudo.com)**



**Possibilité de télécharger le dossier d'inscription sur le site de l'Ile de France :**

**[Http://www.idfjudo.com](http://www.idfjudo.com)**